RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Ville de Vernon
EN NORMANDIE

SOMMAIRE

1. CONTEXTE NATIONAL 3

1.1. Une inflation pesant sur le pouvoir d'achat des français et sur les capacités financières des collectivités 3

1.2. Une loi de finances volontariste 4

2. L'IMPACT DU CONTEXTE NATIONAL SUR LES FINANCES DE LA VILLE 6

2.1 Fonctionnement : des recettes dynamiques pour soutenir des dépenses soumises à l'inflation 6

2.2 Investissement : un programme d'investissement ambitieux et financé 8

2.3 Evolution des épargnes : vers une mise en tension temporaire 10

3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU SERVICE DES VERNONNAIS ET DES VERNONNAISES 13

3.1.Des orientations budgétaires en lien avec les problématiques quotidiennes 13

3.2.Des orientations budgétaires tournées vers l'avenir 14

3.3.Des orientations budgétaires responsables 15

3.4.Présentation du programme d'investissement 16

4. LES RESSOURCES HUMAINES, FER DE LANCE DE L'ACTION PUBLIQUE 18

4.1. Une masse salariale à l'évolution contrôlée 20

4.2.Des effectifs constants 21

4.3.La mutualisation : outil d'optimisation des ressources humaines 20

4.4.L'égalité « femmes/hommes », une réalité au sein des effectifs de Vernon 21

1. CONTEXTE NATIONAL

Le début de cette mandature a été marqué à l'échelle mondiale, européenne et nationale par une succession d'événements majeurs, qui ont bouleversé le cadre socio-économique. L'inflation majeure, consécutive à la crise sanitaire de 2020-2021, et au conflit russo-ukrainien de 2022 résulte de marchés internationaux bouleversés, de rupture des chaînes d'approvisionnement du commerce mondial et de la hausse des énergies.

1.1 UNE INFLATION PESANT SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS ET SUR LES CAPACITES FINANCIERES DES COLLECTIVITES

Les prix de l'énergie sont particulièrement élevés par rapport aux normes historiques, notamment en Europe où les effets sont les plus intenses.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) reflète la tension subie par le consommateur et l'acheteur entre 2022 et 2023 pour l'ensemble des biens et services.

Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

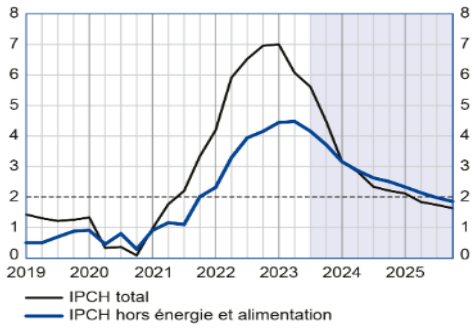

Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'inflation est la cible essentielle de la banque centrale européenne (BCE) qui, pour stabiliser les marchés, applique une politique drastique de hausse de ses taux de refinancement. Mécaniquement, les taux du marché interbancaire suivent ce mouvement, ce qui impacte le coût de l'argent et freine le disponible de liquidité.

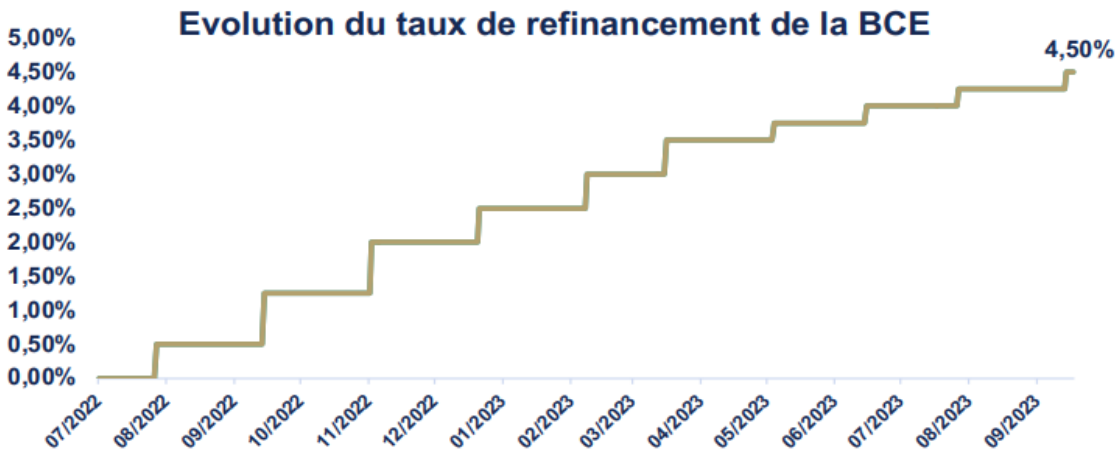

Anticipations BCE de croissance et d'inflation pour la zone euro

La BCE vise un retour à une inflation de 2%, objectif qui serait atteint en 2025.

Si le reflux des prix de l'énergie depuis le pic de l'été 2023 devrait permettre d'éviter officiellement une récession en France et dans la zone euro, il ne sera pas suffisant pour envisager une croissance forte en 2023.

L'économie française ne devrait croître que de 0,8 % en 2023.

Le découplage entre le comportement prudent des ménages qui « sur-épargnent » malgré un taux de chômage au plus bas depuis 15 ans, et des entreprises qui ne semblent pas marquées par l'incertitude, puisqu'elles investissement massivement et embauchent, se retrouve dans les enquêtes de conjoncture. En effet, le climat des affaires des entreprises, au-dessus de sa moyenne de long terme, ne se dégrade plus depuis septembre 2022, voire s'améliore légèrement alors qu'au contraire, la confiance des ménages est au plus bas depuis l'été 2022 et se situe à des niveaux historiquement bas.

1.2 Une loi de finances volontariste

La loi de finances 2024 (LF) cherche **l'équilibre entre d'un côté la volonté de « protéger » les français contre l'inflation, et de l'autre de ne pas creuser la dette**.

Le texte doit en premier lieu répondre aux contraintes Européennes, tout en ménageant les collectivités locales en proie à une flambée des prix de l'énergie et des services.

Les autres principaux objectifs de la LF :

- Déterminer le niveau de ressources versées aux collectivités locales via ses concours financiers (DGF)
- Préciser les modalités de calculs de la revalorisation des bases locatives et de la compensation de la suppression de la CVAE
- Déployer le nouveau « fonds vert »

Après les signaux d'alerte de ce printemps sur les finances publiques (le dépassement des 3.000 milliards d'euros de dette et la décision de l'agence Fitch de baisser d'un cran la note de la France), le Parlement examinera, au cours de l'automne, le projet de loi de finances pour 2024 et le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

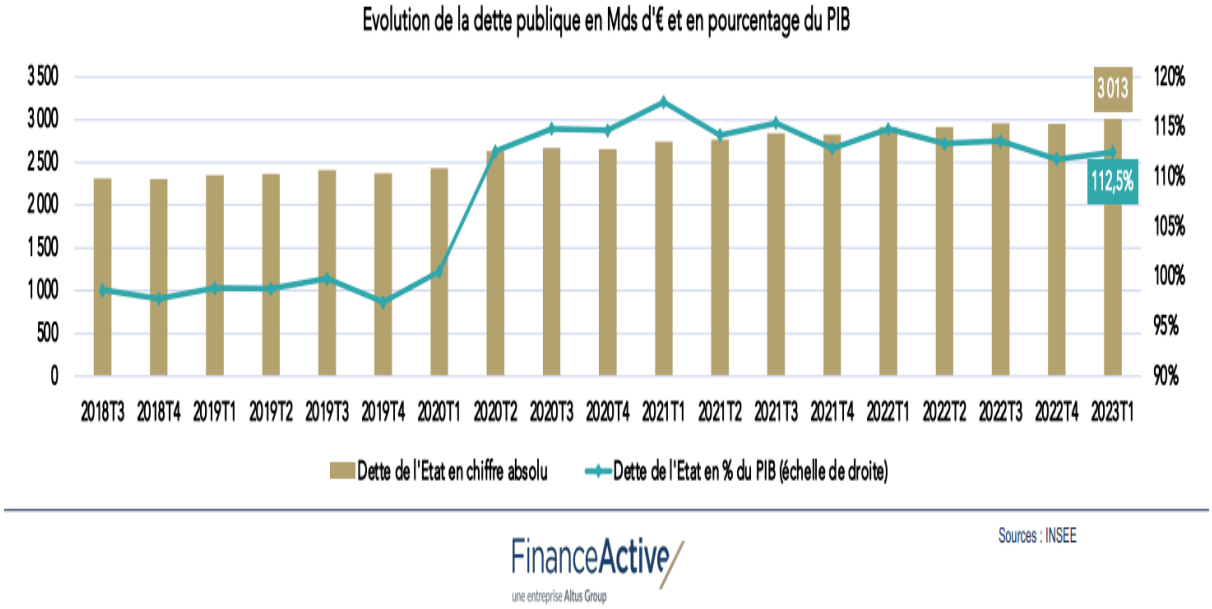

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, laisse entrevoir plusieurs aspects :

<u>Stabilité de la DGF, répartition de la fraction de TVA et fonds vert</u>

Dans ce PLF, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État aux collectivités, doit rester inchangée à 26,9 milliards d'euros.

Le PLF devrait définir les critères qui permettront de répartir, en fonction de la réalité économique des territoires, la croissance de la part de TVA affectée au bloc communal, en compensation de la CVAE.

Le fonds vert créé en 2023 sera reconduit et son montant passera de 2 milliards d'euros à 2,5 milliards l'an prochain. Ce sera l'un des instruments clés de l'investissement des collectivités dans la transition écologique.

<u>Fiscalité</u>

Pour permettre aux collectivités territoriales de faire face à l'inflation, le législateur revalorise les bases d'imposition directe locale, et notamment celles de la taxe foncière.

Pour mémoire, la revalorisation des bases était de 7.1% en 2023 et elle est pourrait être de l'ordre de 4% en 2024.

2. L'IMPACT DU CONTEXTE NATIONAL SUR LES FINANCES DE LA VILLE

L'année 2023 a été marquée par le maintien d'une inflation encore bien supérieure aux niveaux connus ces dernières années. Si le pic semble avoir été atteint en 2022, les niveaux d'inflation sur l'année 2023 reste toujours supérieurs à 4,5%. L'objectif des 2% pour 2025 semble encore éloigné et la ville de Vernon doit prendre en compte cette donnée dans sa prospective financière.

2.1 FONCTIONNEMENT : DES RECETTES DYNAMIQUES POUR SOUTENIR DES DEPENSES SOUMISES A L'INFLATION

- **Côté recettes de fonctionnement**

CA 2022 vs CA 2023

La dynamique de recette s'appuie, en cohérence avec l'inflation, sur la revalorisation des bases fiscales décidée par le législateur et consolidée par l'attractivité foncière de Vernon

- **Hausse globale des recettes de fonctionnement entre le CA2022 et le CA 2023 projeté de 5%**. Cette hausse représente 1 546 K€. La hausse se répartit comme suit :
  - Impôts et taxe : + 424 K€ soit 2,44%. Les bases de taxes foncières ont été actualisées par l'Etat à hauteur de 7,1%, soit +900 K€, tandis que les droits de mutation diminuent de 500 K€ en lien avec la hausse des taux d'intérêts et le ralentissement consécutif sur le secteur des transactions immobilières.
  - Dotation et subventions : +784 K€ soit 7,75%
  - Autres produits courants stricts : + 303 K€ soit 16.5%

Projection 2024

Proposition VMTM n°1 respectée :
Pas d'augmentation des taux d'imposition depuis 2014.

Les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2024 pour la dixième année consécutive dans le respect des engagements pris auprès des vernonnais

- **Côté dépenses de fonctionnement :**

Pour maintenir dans ses fondamentaux un service public de qualité, les services doivent absorber les chocs conjugués de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts

CA 2022 vs CA 2023

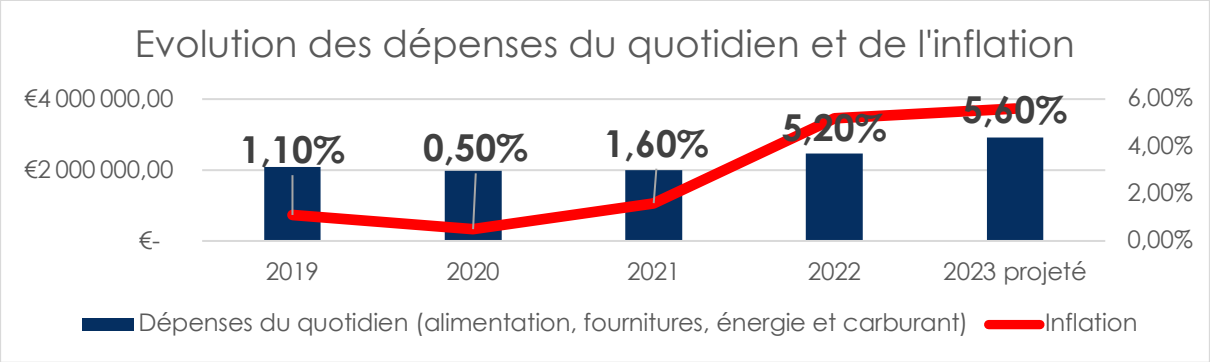

- Hausse globale des dépenses de 2 146 k€ pour un total de 29 259 k€ soit une augmentation de 8%. Les principales hausses se répartissent comme suit :
  - Charges à caractère général : + 1 117 K€ soit 12% (Résultante combinée de l'inflation, de la crise énergétique et de l'amélioration de la qualité du service public rendu)
  - Charges de personnel : + 302 K€ soit 2,5%. Cette hausse s'explique par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale et le GVT (glissement vieillesse technicité).

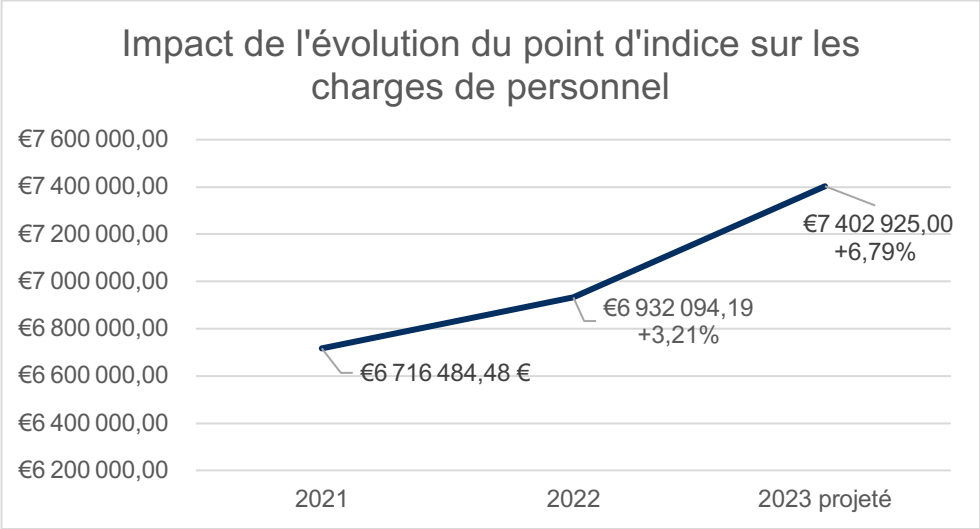

  - Autres charges de gestion courante : + 312 K€ soit 9% (inclut la nécessité de financer le bon fonctionnement des résidences autonomies)
  - Charges financières : + 530 K€ soit 83% (La moitié de la dette s'appuie sur le taux variable pour permettre un remboursement anticipé de la dette sans surcoût dans les années à venir. La hausse des taux directeurs de la BCE entraîne celle de l'Euribor).

Projection 2024

A l'image des familles de classe moyenne, les perspectives d'évolution du coût de la vie pour une ville comme Vernon sont une réelle contrainte pour la préservation d'une épargne suffisante à l'autofinancement du programme d'investissement.

Principales hypothèses retenues :

Charges générales :

- Les agents travaillent à maintenir une qualité de service, qui intègre l'évolution du coût de la vie et la priorisation des actions essentielles permettant de répondre aux attentes premières des usagers.

Charges de personnel :

- Impact attendu de la revalorisation du point d'indice de 1,5% de juillet 2023 et GVT à 1,5 %. Pour l'année 2023, la mesure n'a concerné que 6 mois. L'année 2024 se verra impacter sur une année complète.

2.2 Investissement : un programme d'investissement ambitieux et finance

- **Côté recettes d'investissement :**

En versant le solde des subventions accordées, les partenaires financiers du programme d'investissement vernonnais (Europe, Etat, Département, Région, Fondation du patrimoine, Seine Normandie Agglomération), appuieront le désendettement anticipé de la ville.

CA 2022 vs CA 2023

- Subventions d'investissement et FCTVA à hauteur de 9 871 k€ (3 963 k€ au CA 2022) :
  - **8 351 K€ de subventions et 1 473 K€ de FCTVA**

- 76% du résultat de fonctionnement 2022 est capitalisé en investissement pour l'année 2023. La capitalisation du résultat de fonctionnement en investissement permet de maximiser l'autofinancement. Cette action permet, malgré les difficultés que fait peser l'inflation sur la section de fonctionnement et l'épargne, de limiter le recours à l'emprunt. Depuis 2021, le résultat de fonctionnement à diminué de 67%.

Projection 2024

- Subventions d'investissement, et FCTVA à hauteur de 3700k€ (13 306 k€ au BP 2023) réparties comme suit :
  - 2200 K€ de subventions et 1500 K€ de FCTVA, complétés de 7100 K€ de produits d'opération foncière (Programme d'action foncière, Cinéma, Collège César LEMAITRE)

La ville avait prévu un emprunt de 7 940 K€ au BP2023, au CA 2023, 6 M€ d'emprunt ont été contractualisés. Un emprunt complémentaire d'1 M€ sera à prévoir et à reporter sur l'exercice 2024.

- **83% du résultat de fonctionnement 2023 serait capitalisé en investissement en 2024 soit 2 144 K€**

- ## Côté dépenses d'investissement :

La réalisation du programme d'investissement se poursuit, appuyé par le nécessaire soutien de l'autofinancement au remboursement de la dette.

Le portage de trésorerie de moyen terme par l'emprunt repose sur un impératif désendettement anticipé en fin de cycle d'investissement, conséquence d'une dette maîtrisée.

CA 2022 vs CA 2023

- 16 530 K€ de dépenses d'équipement en 2023 contre 12 115 K€ réalisé au CA2022.
- Augmentation des remboursements en capital des emprunts de 3 477 k€ à 4 265 K€. La dette est une solution de trésorerie qui permet de réaliser le programme d'équipement important engagé sur ce mandat. Comme pour le précédent mandat, l'objectif reste le désendettement dans le délai le plus court possible, dès recouvrement du solde des subventions, qui sera versé à l'achèvement des travaux. La maitrise de la hausse du remboursement en capital, au travers du choix par exemple du profil d'amortissement, du recours à l'emprunt systématique ou la priorisation de projets subventionnés permettra à la ville de tendre vers une amélioration de son épargne nette.

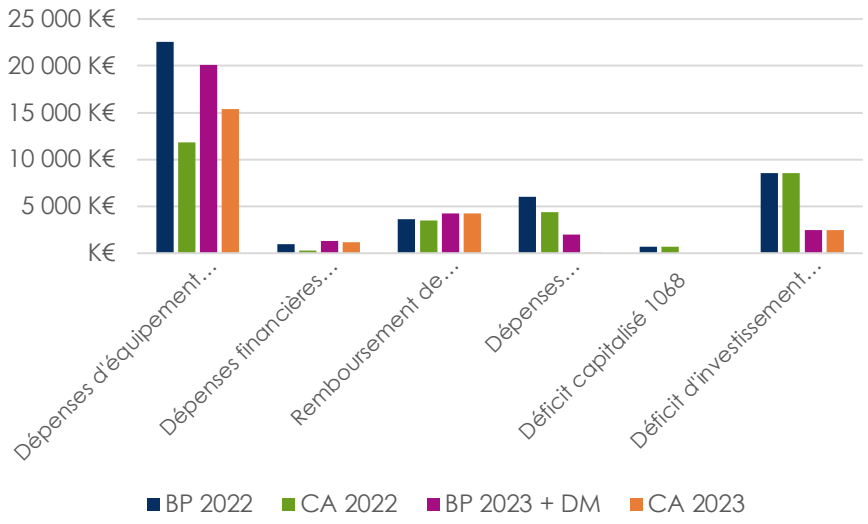

Projection 2024

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI en annexe) prend en compte tout autant le contexte économique et son impact sur la capacité d'autofinancement que la nécessaire adaptation aux difficultés du quotidien des vernonnais.

La proportion dominante de dotations et subventions à l'investissement confirme la soutenabilité financière du programme d'investissement au terme de son achèvement, consolidée par un désendettement accéléré lors du recouvrement des soldes de subventions.

- 17 500 k€ de dépenses réelles d'investissement inscrites pour 2024 contre 20 070 k€ au BP2023
- Augmentation des remboursements en capital des emprunts de 4 270 k€ à 4 356 K€.

La ville a capitalisé 2 502 K€ de son résultat de fonctionnement de l'année 2022 soit 76% de son résultat de fonctionnement. Cette forte capitalisation du résultat de fonctionnement permet à la ville de limiter le recours à l'emprunt au maximum. En revanche, la capitalisation d'une part importante du résultat n-1 de la section de fonctionnement implique une mise sous tension de la section de fonctionnement et de son résultat.

2.3 Evolution des epargnes : vers une mise en tension temporaire

Les principaux indicateurs de la gestion financière permettent de mettre en perspective les points forts et les signaux d'alerte indispensables à une stratégie budgétaire maîtrisée.

	Moyenne nationale	BP 2022	CA 2022	BP2023+DM	CA 2023*
Encours de dette par habitant	**1 006,00**	1 632,51	1 632,51	1 581,78	1 688,85
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	**1 299,00**	1 102,42	1 072,20	1 129,44	1 145,10
Produit des impositions directes / population	**719 ,00**	577,26	587,12	619,36	625,26
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	**1 494,00**	1 226,93	1 210,82	1 243,36	1 247,63
Dépenses d'équipement brut / population	**344,00**	856,28	420,53	808,82	559,42
DGF par habitant	**198,00**	335,86	335,86	332,13	340,36
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	**61,60%**	45.97 %	47.26 %	45.45 %	44.83 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	**93,6%**	101.94 %	100.32 %	104.75 %	105,64 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	**23,10%**	69.79 %	34.73 %	65.05 %	44.84%

	BP 2022	BP 2023 +DM	CA 2022
Recettes de fonctionnement courant	30 211	30 984	29 489
Dépenses de fonctionnement courant	25 844	26 647	25 161
Epargne de gestion	**4 367**	**4 337**	**4 328**
Résultats financiers	- 640	-1 167	- 631
Résultats exceptionnels	- 294	12	56
Epargne brute	**3 433**	**3 181**	**3 753**
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	3 642	4 270	3 477
Autofinancement net	**- 209**	**-1 089**	**276**
Taux d'épargne brute : épargne brute / RRF	11,3%	10,2%	12,5%
Taux d'épargne net : épargne nette / RRF	-0,7%	-3,5%	0,9%
Dette au 31 12		39 035	39 842
Capacité de désendettement	0,0	12,3	10,6

- ## Evolution de l'épargne de gestion

Le fort impact de l'inflation sur les principaux axes d'intervention des services (propreté, espaces verts, énergies, bâtiments, cantines scolaires,...) couplé aux charges financières générées par la hausse des taux d'intérêts entraînent un risque d'effet ciseau sur les épargnes.

- Fin 2021 : 5 306 K€,
- Fin 2022 : 4 328 K€ (-18%),
- Projection 2023 : vers un taux d'épargne de gestion de l'ordre de -4%.

- En comparaison à 2022 la baisse de l'épargne gestion s'explique principalement par :
  - La hausse des charges à caractère général de 12% soit 1 117 K€,
  - La hausse des charges financières de 83% soit 530 K€,
  - La hausse des charges de personnel de 2% soit 302 K€.

Un budget socle sera circonscrit en 2024 pour concentrer l'action publique sur l'essentiel du fonctionnement des services publics.

- Elle nécessite donc une attention soutenue et impose à la ville de Vernon une réflexion stratégique et des actions concernant :
  - Le maintien d'une dynamique de recettes de fonctionnement,
  - La mise en place d'une politique de réduction maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Cette volonté de la ville s'illustre par un travail de suppression des dépenses complémentaires et non impératives, engagé par les services sur la base d'un budget socle défini dans le cadrage budgétaire.

- ## Evolution de l'épargne brute

NB : En ajoutant les frais financiers portés par la ville de Vernon à l épargne de gestion, l'épargne brute en résulte. Elle permet de mesurer la réalité de l'épargne dégagée sur l'exercice (hors résultat reporté).

- Fin 2021 : 5 108 K€ - taux d'épargne brute 17,33 %,
- Fin 2022 : 3 753 K€ - taux d'épargne brute 12,54%,
- Projection 2023 : vers un taux d'épargne brute de l'ordre de 9%.

- La baisse de l'épargne brute de la ville s'explique principalement par une hausse de l'impact du résultat financier. Cet impact est porté par la hausse des charges financières liées à l'encours de dette de la ville de Vernon. Les emprunts à taux variables ont permis à la ville de Vernon d'optimiser leurs coûts de financement liés aux investissements depuis 2008, et également d'obtenir des conditions favorables de remboursement anticipé.

- ## Evolution de l'épargne nette

NB : L'épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital définit l'épargne nette. Cet indicateur permet d'apprécier la tendance de couverture de la dette future par l'autofinancement.

- Fin 2021 : 1 657 K€ - taux d'épargne nette 5,62%,
- Fin 2022 : 276 K€ - taux d'épargne nette 0,92 %,
- Projection 2023 : vers un taux d'épargne nette de l'ordre de -4%.

- Le programme d'investissement de la ville de Vernon prévoit un financement partiel par l'emprunt. La conséquence directe est une augmentation temporaire des annuités de la dette. Le remboursement en capital de la dette pour 2023 correspond à 4 037 K€ de capital soit une hausse par rapport à 2022 de 560 K€. Il nécessite donc une amélioration significative de l'épargne brute.
- Le solde attendu des subventions notifiées par les partenaires financeurs (Europe, Etat, Département, Région, Fondation du patrimoine) sera réservé à ce désendettement accéléré.
- **A dette constante, le remboursement annuel en capital restera donc supérieur à 4 M€ jusqu'en 2025 puis se projette en diminution jusqu'en 2028.**

3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU SERVICE DES VERNONNAIS ET DES VERNONNAISES

Entre 2022 et 2023, les charges à caractère général ont progressé de 12% soit 1 117 K€.

Pour 2024, le dialogue budgétaire sera axé sur le soutien de l'épargne, de l'autofinancement et de la couverture des annuités d'emprunt.

Pour autant les enjeux sociétaux et les projets de la ville sont au cœur des orientations budgétaires pour 2024.

3.1 DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN LIEN AVEC LES PROBLEMATIQUES QUOTIDIENNES

- ### L'aide aux plus fragiles

Vernon est engagée dans la lutte contre la précarité notamment à travers son soutien au CCAS qui propose des aides facultatives, de l'animation « sénior » et des logements en résidence autonomie à tarif sociaux.

L'accompagnement des plus âgés passe par une diversité d'offres avec pour objectif la lutte contre l'isolement et le maintien à domicile. En raison de la nécessité de maintenir une qualité d'accompagnement de nos habitants et d'apporter une aide aux foyers les plus modestes conformément à notre engagement dans VMTM proposition N°31, la collectivité assurera le maintien de sa subvention au CCAS voir la renforcer.

Concernant sa politique jeunesse, l'intérêt des chantiers jeunes cité dans la proposition de VMTM n°66 est maintenu pour proposer à notre jeunesse de se projeter vers une formation ou un emploi.

- ### Cybersécurité de la ville numérique

Selon l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), en 2022, les collectivités locales constituent la deuxième catégorie de victime la plus affectée par des attaques par rançongiciel derrière les TPE, PME et ETI. Elles représentent ainsi 23 % des incidents traités par ou rapportés à l'agence.

Consciente des enjeux de sécurité auxquels la ville de Vernon est exposée, la DNI s'est engagée dès l'année 2021, dans un plan pluriannuel de modernisation de son système d'information, afin d'évacuer progressivement une dette technologique accumulée depuis plusieurs années et de combler par la même occasion, les failles de sécurité héritées de cette obsolescence.

Parallèlement à cela et après avoir déposé son dossier sur la plate-forme France Relance, la ville de Vernon a été subventionnée à hauteur de 90 000 € par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale pour l'action 'Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises. La subvention est répartie comme suit : 40 000 € pour la phase initiale d'audit et 50 000 € pour la phase de réalisation des actions urgentes.

Ce plan doit amener la collectivité à un niveau de maturité de sécurité informatique évalué comme suffisant sur une période allant jusqu'à 2027.

La première phase ou pack initial, a été menée durant l'année 2023 sous la forme d'audits et de tests techniques.

74 actions ont été identifiées et ont été réparties en 4 phases (P0 à P3). Les phases jumelées P0 et P1 sont les plus denses et cumulent 47 actions à mener sur 2023 et 2024. La phase P2 concerne l'année 2026 et P3, l'année 2027.

Ces chantiers prioritaires nécessitent des investissements lourds en nouveaux moyens de sécurité, en ressources humaines pour leur mise en œuvre et exploitation et font appel à des compétences que la DNI ne possède pas encore.

La somme de ces investissements s'élève à 92 000 €TTC sur la phase P0/P1 (2024), financée à hauteur de 50 000 €TTC.

Le budget de fonctionnement va également être impacté puisque qu'une évolution de 65 000 €TTC/an et uniquement dédiée la maintenance des nouveaux systèmes est identifiée.

Par ailleurs en 2023, la ville de Vernon a également souhaité faire certifier les services numériques mis à disposition de ses concitoyens en se soumettant à la certification RGS (Référentiel Général de Sécurité). La certification a été obtenue pour 4 ans et implique aussi la mise en œuvre d'actions correctrices et d'amélioration durant cette période.

Ces actions doivent être chiffrées mais elles correspondent pour la majeure partie à celles identifiées dans le pack initial.

- ### La sécurité des personnes et des biens

La sécurité au quotidien a toujours été un axe fort depuis le premier mandat, cette année encore la ville maintiendra l'engagement de la commune pour l'amélioration de la sécurité des Vernonnais et diminuer tant que possible les incivilités. Les événements de fin juin 2023 doivent nous rappeler la nécessité des actions de prévention qu'opère un grand nombre d'acteurs du territoire organisés autour du CLSPD mais aussi de la répression par la présence toujours plus nombreuse des forces de l'ordre et enfin de la nécessité d'accroître la vidéosurveillance.

3.2 Des orientations budgetaires tournees vers l'avenir

- ### Le plan « Ecoles »

Conformément à ses engagements rédigés au travers de la proposition de VMTM N°75, construire les écoles du futur à la place des groupes scolaires du Moussel et Arc en ciel et sa volonté de faire d'une grande cause municipale, l'accompagnement des enfants porteurs de handicap, la ville a initié son plan école : Mon école 2030

C'est ainsi que sont déclinées plusieurs actions, tant sur le volet pédagogique que sur l'accueil dans les écoles au travers de l'aménagement des locaux mais aussi des extérieurs. Dans l'intérêt de la réussite de tous les élèves, l'objectif de ce plan est de favoriser le développement des compétences et d'assurer leur bien-être tout en visant l'excellence.

En concertation avec l'Education Nationale et selon le projet porté par l'équipe enseignante de l'école Arc en Ciel pour accueillir un dispositif d'accompagnement à l'inclusion, la commune va restructurer le groupe scolaire pour adapter les espaces, les réorganiser et contribuer à ce projet pédagogique innovant et inclusif répondant aux besoins spécifiques éducatifs et sociaux de tous les élèves de ce groupe.

Tout comme le groupe scolaire du Moussel qui fera l'objet prochainement d'un concours d'architecte, d'autres sites scolaires vont également bénéficier d'aménagements d'envergure comme la

revégétalisation des cours et espaces de jeux mais aussi, via des audits énergétiques, de travaux de rénovations, d'isolation.

Ce programme ambitieux reflète la volonté municipale de mettre en œuvre des actions alliant les meilleures innovations tant sur le plan éducatif, environnemental qu'inclusif, objectifs répondant aux critères des partenaires financeurs.

- **Les aménagements urbains et les équipements structurants**

Conformément à ses engagement (VMTM n°12), la municipalité poursuit la requalification du centre-ville pour transformer le centre-ville, mettre en place un meilleur équilibre entre voitures, piétons et vélos, et aussi préparer le centre-ville aux usages de demain.

La Ville continue également à investir dans son patrimoine avec le début de la réhabilitation de la façade occidentale de la collégiale et le mur du jardin des arts (VMTM n° 89).

Les investissements dans les quartiers se poursuivent également avec le projet de requalification urbaine dans les quartiers des Valmeux et des Blanchères (VMTM n° 37) avec comme objectifs notamment l'amélioration du cadre de vie des riverains.

Conformément à ses engagements (VMTM n°6 et 60), la ville continue également d'accompagner les porteurs de projet pour redynamiser nos anciennes friches (Nouveau cinéma, ancienne déchèterie…)

3.3 Des orientations budgetaires responsables

- **Une politique énergétique pro-active qui porte ses fruits**

La ville de Vernon porte une ambition croissante d'engagement en matière de transition écologique, climatique et de développement durable dans ses actions et politiques publiques. A l'instar des entreprises engagées par leur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), Vernon contribue tout d'abord aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de son agglomération, dont elle est la ville principale, et s'est engagée dès l'automne 2022 dans un plan de sobriété énergétique ambitieux.

PLAN SOBRIETE VERNON - Avancement des actions : bilan 2023

Sur 30 actions, 50% ont été réalisées et 12 sont d'ores et déjà engagées, soit 90%. La ville poursuivra ses efforts dans le domaine sur 2024.

Les principales mesures concernées sont :

- Le plan d'optimisation des ouvertures bâtimentaires
- La réduction des éclairages publics
- L'accélération du plan Leds et gestion des intensités lumineuses
- Le développement du plan écomobilité et favoriser l'utilisation de véhicules propres
- L'optimisation du nombre de branchements et appareils électriques
- La réduction des durées de chauffe des bâtiments et la baisse des températures à 19°
- La réduction des consommables et l'amélioration de la sobriété numérique

Cette stratégie de sobriété a permis une diminution des consommations énergétiques de -16% pour le gaz et de -7% pour l'électricité entre la période 2021/2022 et 2022/2023.

En matière de production énergétique, la ville a également lancé un appel à projet sur l'ancien site d'enfouissement des Bourdines et a retenu l'entreprise Total Energies pour la réalisation d'une ferme solaire représentant un parc photovoltaïque de près de 5ha pour 4247 MWh dont les travaux devraient débutés en 2024, permettant de fournir en électricité l'équivalent 1600 foyers (soit plus de 10% des foyers vernonnais) (VMTM n°60).

Par ailleurs, la commune soutient les projets privés qui œuvrent dans cette dynamique de production d'énergies renouvelables ou de réduction des consommations. A ce titre, elle accueille sur son territoire, le premier tiers lieu dédié à la Transition écologique sur l'écoquartier Fieschi, la Manufacture des Capucins, dont l'ambition est d'accompagner les habitants et les entreprises du territoire dans tous les changements de mode de production ou de mode vie, en vue d'une meilleure adaptation au dérèglement climatique. Près de 150 bénévoles et une trentaine d'entreprises sont impliqués dans la démarche. A titre d'exemple concret et opérationnel, un partenariat sur le compostage des déchets issus des fins de marchés sur la ville, est actuellement étudié avec la Manufacture des Capucins pour 2024.

• Des projets engagés dans la transition contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de tous

D'autres projets emblématiques viennent également renforcer son engagement tels que :

- La mise à disposition gracieuse de foncier auprès de SNA, pour la réalisation sur la ville d'une nouvelle déchetterie/recyclerie dernière génération, tournée vers les nouvelles filières et adossée à une activité d'économie circulaire directement sur site pour favoriser le réemploi avec la création d'une trentaine de postes en insertion. Début des travaux 1er semestre 2024 (VMTM n°57).

- Le relamping des équipements sportifs en partenariat avec SNA tels que le stade Vernonnet, le gymnase de Gamilly et la salle du Grévarin, permettront la réduction de puissance d'éclairage oscillant de 36 à 52% par rapport à l'existant et tout en réalisant des économies d'énergie ou en limitant l'impact de l'inflation des coûts énergétiques. (VMTM n°59).

- La lutte contre le gaspillage alimentaire (zéro déchet) et le zéro plastique dans la restauration municipale auprès des élèves et des aînés a été engagée par la Mairie de Vernon depuis 2018, avec notamment l'opération « les midis sans gâchis » animée régulièrement par SNA dans toutes les écoles élémentaires de la ville. La mise en place des tables de tri a permis de réduire de plus de 350Kg de déchets, soit une baisse de 61% par rapport aux pesées initiales. Par ailleurs, le retour des serviettes en tissus permet la suppression de 250 000 serviettes en papier par an.

Enfin, depuis septembre 2023, les 120 usagers du service de portage à domicile livrés au moins 4 fois /semaine ont leur repas conditionné dans des contenants ré-employables : les entrées à consommer froides, fromages, desserts et les plats de résistance à consommer chauds sont livrés dans des barquettes inox avec couvercle. La cuisine centrale a été amenée à revoir son organisation (planning, acquisition d'un lave-vaisselle et barquettes inox, financées en partie par l'Ademe) et à recruter un agent pour le lavage des nombreux contenants. Soit l'économie de 150 000 barquettes et couvercles pour un montant de 20 000€/an.

- Le développement d'un plan pistes cyclables à travers les travaux de voirie engagés par la Ville de Vernon. L'objectif est d'inclure l'ensemble des usages de l'espace public pour redonner de la place aux mobilités actives (piétons, cyclistes...)
  En 2023, des pistes cyclables ont été intégrées sur les projets cœur de Ville et sur les boulevards urbains.
  En 2024, les projets structurants d'aménagement urbain continueront de poursuivre le déploiement en intégrant des liaisons cyclables (VMTM n°49).

- Les élus de la ville se sont également mobilisés auprès de SNA pour travailler sur le projet de la future délégation de service public de transports urbains en demandant pour la prochaine période 2024/2030 plus de véhicules propres et de dessertes adaptées pour les salariés des entreprises du territoire (VMTM n°48).

• Son emblème préservé : Vernon Semper Viret – Vernon toujours vert

Côté Biodiversité, la Ville n'est pas en reste avec la renaturation d'une friche de 3ha en berge de Seine avec le parc naturel urbain de la fonderie (VMTM n°7) mais aussi à travers le projet Cœur de ville (VMTM N°12). **Ainsi ce projet, prévoit in fine une augmentation de plus de 70% des espaces verts dans le centre-ville et un triplement du nombre d'arbres.**

C'est dans cet objectif que les travaux de 2024 (Mendès France et Place du Vieux René) permettront de désimperméabiliser environ 850 m² d'espace public (VMTM n°84). La requalification urbaine des quartiers, intégrera également la gestion des eaux pluviales via la désimperméabilisation. (VMTM n°64).

Vernon fait partie, selon l'observatoire « nos villes vertes », du 1er quart des petites villes françaises les plus arborées, avec 62% de couverture arborée dont 35% en milieu urbain, permettant au maximum de capter plus de 300 000 tonnes de CO^2 par an.

Par ailleurs, en matière d'étalement urbain la ville a été particulièrement exemplaire ces 20 dernières années, bien avant la loi climat prônant la zéro artificialisation des sols avec des moyennes annuelles divisées par 2 par rapport à l'échelle nationale.

- **Une politique d'achat public et des usages informatiques et numériques responsable**

Dans le cadre de la loi AGEC, la ville de Vernon s'inscrit dans l'accompagnement et la nécessité d'un changement de modèle, incarné par les actions menées dans sa politique d'achats ou de gestion des usages numériques.

Les achats doivent tendre vers des fournitures issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Aussi, dans le cadre de ses marchés, des critères de jugement des offres dédiés à ces thématiques doivent être intégrés. Concernant les consultations inférieures à 40K HT, la ville de Vernon fait régulièrement appel à des ressourceries et des enseignes spécialisées.

Règlementairement, la ville de Vernon se doit d'une part de respecter pour certaines catégories de dépenses (vêtements de travail, papeterie imprimées, matériel informatique, les fournitures de bureau, papiers d'impression, téléphonie, véhicules, bicyclettes, jeux et jouets, mobilier de bureau, appareils ménagers...) des pourcentages de fournitures issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. D'autre part, elle doit effectuer une déclaration de ses différentes dépenses. Une 1ère déclaration a été effectuée en juin 2023 pour les achats de l'année 2022. En 2024, la ville de Vernon renforcera sa démarche écoresponsable sur ces différents segments d'achats (réflexion sur l'achat de papier d'impression entièrement recyclé), en sensibilisant plus étroitement les agents des services municipaux sur ce sujet.

Concernant les usages Numériques et de l'Informatique, la ville adresse à une filière de recyclage tous les équipements numériques et téléphoniques sortis de son parc (Loi REEN). Ainsi, cela permet la modernisation du parc des PC et écrans obsolètes au profit de matériels récents bénéficiant des dernières normes en matière de consommation énergétique.

Des efforts de modernisation de l'infrastructure des serveurs sont engagés et se poursuivent avec le passage en mode hyperconvergé, qui implique la réduction du nombre de serveurs et la baisse de la consommation électrique pour l'alimentation et le refroidissement de l'installation. Une préférence pour le Wifi a été engagée car moins énergivore que la 4G, ainsi qu'une procédure de rationalisation du parc des copieurs avec de l'impression à la demande et la récupération des toners usagés pour recyclage.

Dans un contexte de changement climatique visible désormais, la ville de Vernon prend toute la mesure et toute sa part dans les actions et politiques publiques menées, afin de s'inscrire pleinement comme acteur responsable et engagé au service du bien vivre de ses habitants et de la préservation des ressources pour le futur. Au-delà de la bonne gestion des ressources de la planète et la contribution de la ville aux objectifs fixés par la France en matière de transition écologique, une partie de ces actions/mesures contribuent à réduire l'impact de l'inflation des prix dans les budgets de la ville.

3.4 Presentation du programme d'investissement

En cohérence avec les recommandations de la chambre régionale des comptes exposées dans son rapport définitif de 2023, la ville de Vernon a engagé dès 2022 un renouvellement de ses outils et support de suivi de la prospective financière et de la soutenabilité du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Accompagné de l'expertise de SELDON FINANCES, c'est donc le programme d'investissement de la Ville de Vernon de 2022 à 2026, qui est désormais analysé.

Le PPI représente un montant cumulé sur la période de 37.1 M€, réparti comme suit :

Année	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement	9 634 411 €	11 898 459 €	16 565 622 €	9 307 407 €	4 984 648 €	**87 623 646 €**
Subventions et cessions	1 001 789 €	4 319 714 €	8 912 142 €	1 440 000 €	390 000 €	**16 063 645 €**

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PREVUS AU PPI SONT LES SUIVANTS :

	Flux	2024	2025	2026
BATIMENTS ET SOBRIETE				5 355 200
	Invest.	1 456 000	1 311 000	933 692
	Subv.	344 440	470 000	
	Emp.	591 500	1 144 564	933 692
CADRE DE VIE				32 414 257
	Invest.	9 288 378	4 729 600	1 901 203
	Subv.	6 661 702		
	Emp.	3 773 403	4 129 162	1 901 203
EQUIPEMENT DES SERVICES				4 441 200
	Invest.	1 385 000	735 000	160 780
	Subv.		110 000	10 000
	Emp.	643 906	816 299	360 780
Education & Jeunesse				4 010 000
	Invest.	202 000	202 000	201 968
	Emp.	813	1 746	1 968
PATRIMOINE VERNONNAIS				5 667 784
	Invest.	1 947 220	1 185 807	553 103
	Subv.	1 156 000	800 000	350 000
	Emp.	791 058	1 035 265	553 103
SECURITE				1 103 854
	Invest.	187 024	164 000	186 832
	Subv.	70 000	30 000	30 000
	Emp.	75 978	143 180	186 832
VILLE NUMERIQUE				1 587 630
	Invest.	230 000	190 000	247 070
	Subv.		30 000	
	Emp.	93 437	165 879	247 070
VOIRIE COMMUNALE				13 768 800
	Invest.	1 870 000	790 000	800 000
	Subv.	680 000		
	Emp.	759 687	689 707	800 000

Investissement	16 565 622	9 307 407	4 984 648
Subvention	8 912 142	1 440 000	390 000
Emprunts	6 729 784	8 125 802	4 984 648

Le programme d'investissement sont répartis par opération dont le détail est joint en annexe du présent rapport.

4. LES RESSOURCES HUMAINES, FER DE LANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Les agents de la ville de Vernon, par leur engagement et leur sens du service public, sont le cœur battant de l'action publique.

La régularité des formations tenues, l'adaptation des compétences au besoin des services, l'exigence des entretiens professionnels , la cohésion des équipes sont les ferments de leur réussite.

4.1 UNE MASSE SALARIALE A L'EVOLUTION CONTROLEE

Les charges de personnel représentent en moyenne sur les dernières années, 47% des dépenses de fonctionnement.

Sur 2023, elles représentaient au global 12 365 K€ soit une hausse de 2 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation du SMIC et une augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5 % en juillet 2022 qui pour l'année 2023 a concerné une année entière contre 6 mois pour l'année 2022.La revalorisation du point d'indice de 2022 a généré mécaniquement une hausse de 1.75 % en 2023 (effet masse) hors GVT. En juin 2023, le point d'indice a de nouveau été valorisé à hauteur de 1,5%. Cette donnée sera aussi à prendre en compte dans la prospective 2024 puisque l'impact sera valorisé sur une année complète. Également, le décret n°2023-519 attribue 5 points d'indice majoré à l'ensemble des fonctionnaires.

La hausse des charges de personnel doit également tenir compte des besoins liés à la dynamique de projet et/ou aux obligations réglementaires. Depuis 2021, les dépenses de personnel augmentent de 2,67% en moyenne/an incluant notamment le renforcement des effectifs de la police municipale.

La masse salariale prévisionnelle de 2024 du 012 est de 12,8 M€.

L'évolution de la masse salariale de 2019 à 2022 s'établit comme suit :

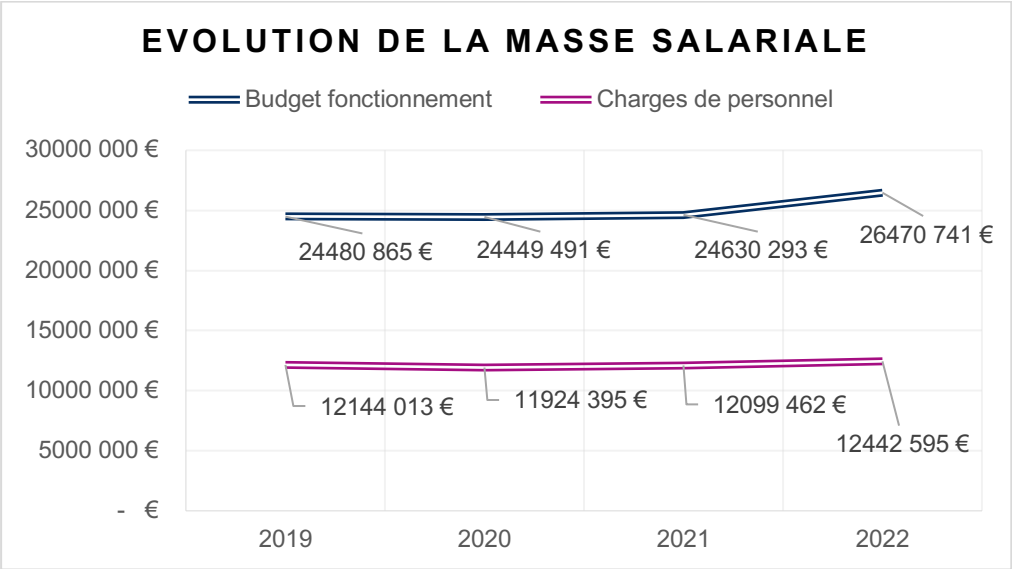

4.2 Des effectifs constants

Les effectifs de la Ville de Vernon sont à hauteur de 431 en prévision 2023, soit une légère augmentation par rapport à ceux de 2022.

La baisse de 2020 correspond à la baisse des recrutements non permanents, consécutivement au COVID. Depuis 2020, le nombre d'emplois non permanents est en hausse pour faire face à la demande de remplacement. A noter que les effectifs permanents restent constants.

Il convient de noter que la Ville de Vernon poursuit une politique de réflexion sur les organisations des services dans le but de ne pas remplacer poste pour poste.

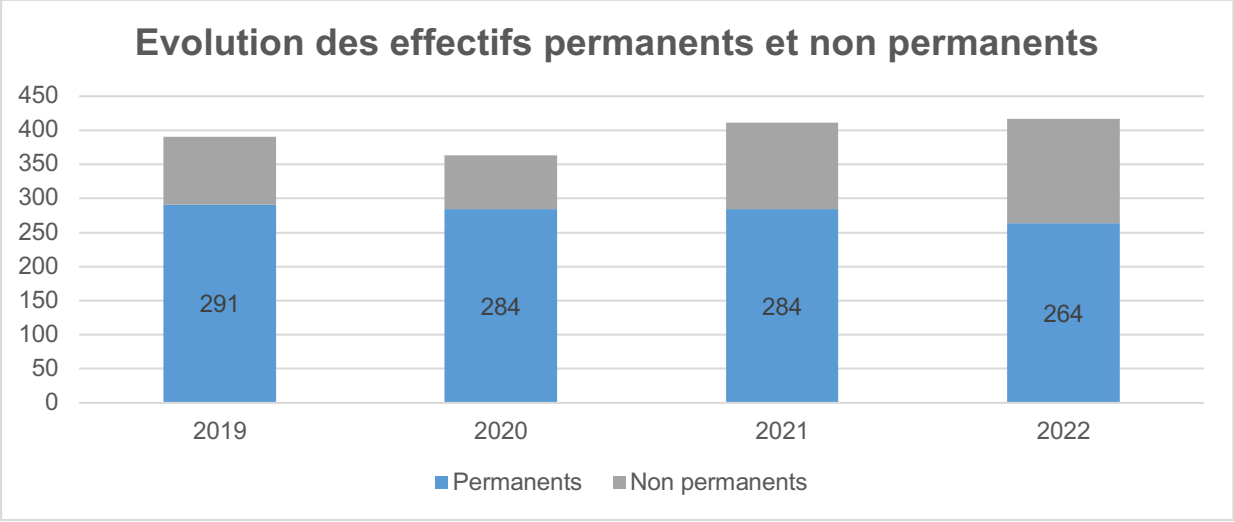

4.3 La mutualisation : outil d'optimisation des ressources humaines

En 2017, la ville de Vernon et l'agglomération ont décidé d'unir leurs forces et ont créé quatre services communs autour des fonctions ressources, un cinquième a vu le jour en 2019. Ces services réunissent une soixantaine d'agent et permettent de performer les process et de professionnaliser les agents.

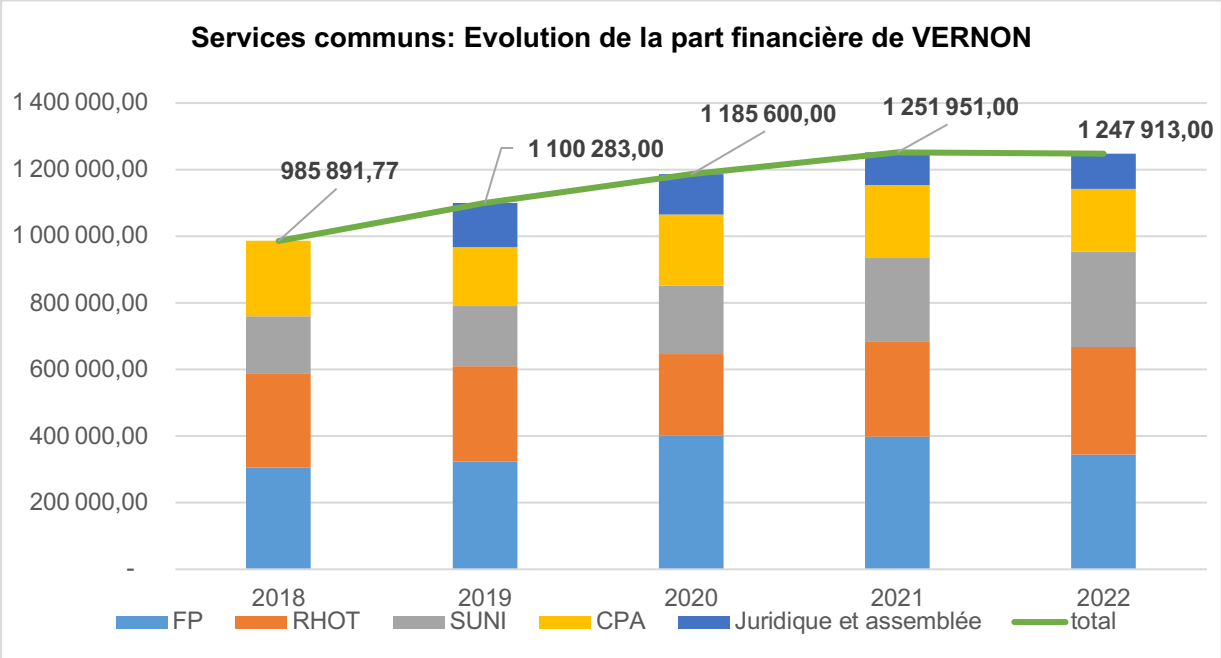

Au-delà des services communs, ce sont également 31 agents qui sont mutualisés entre l'agglomération et la ville de Vernon.

La mutualisation concerne donc 22% des agents de la ville de Vernon.

Pour 2024, de nouvelles pistes de mutualisation pourront être mises à l'étude afin de poursuivre la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

4.4 L'EGALITE « FEMMES/HOMMES », UNE REALITE AU SEIN DES EFFECTIFS DE VERNON

Part des femmes par statut

Toute filière confondue, la part des femmes (60 %) atteint quasiment la moyenne nationale FP (61%) ; les métiers de la filière administrative et technique sont majoritairement occupés par des femmes au sein de la Ville de Vernon.

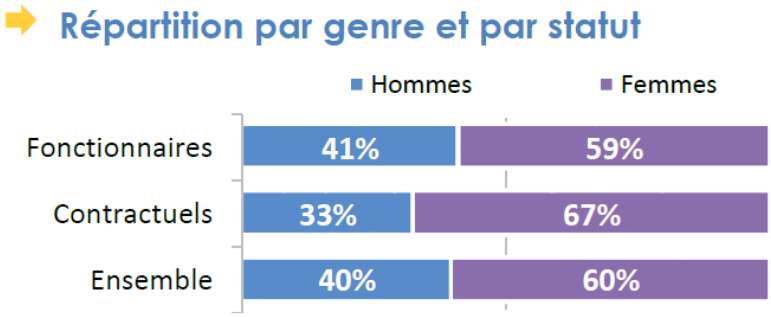

Au titre de l'année 2023, la répartition Femmes/Hommes s'établit de la manière suivante :

- concernant le cadre d'emplois des attachés, une représentation des femmes à hauteur de 75% en lieu et place de 73% en 2022 ;

- concernant le cadre d'emplois des rédacteurs, une représentation des femmes à hauteur de 70% en lieu et place de 48% en 2022 ;

- concernant les cadres d'emplois des adjoints administratifs et techniques, une représentation des femmes toujours significative de 70%, essentiellement liée aux métiers exercés au sein du scolaire où le nombre de candidatures masculines est quasi inexistant.

48,2 % de l'encadrement supérieur est représenté par des femmes soit plus de 11 points que moyenne nationale FP (37%).

CONCLUSION

Comme toutes les villes de notre strate, la programmation financière de cette mandature est fortement contrariée par le contexte international et national.

La situation financière s'est complexifiée, et nécessite de réagir en conséquence pour contrer ces obstacles exogènes. Mené par l'équipe municipale et les services, le travail régulier, de suivi, de lucidité, d'adaptation, de maîtrise de la qualité et de la soutenabilité de la programmation budgétaire et financière permet avec transparence, clarté et détermination de poursuivre les efforts engagés.

C'est sur le fondement de ce travail conjoint d'élaboration des orientations budgétaires, avec les propositions de Vernon mérite toujours mieux, que l'équipe municipale est confortée à respecter son engagement d'apporter aux vernonnaises et aux vernonnais des services et des équipements renforçant la renommée et l'attractivité de Vernon au-delà des frontières de la ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
Considérant la nécessité de la tenue d'un débat sur les orientations générales budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal :
- **- DE PRENDRE ACTE du rapport d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024.**

Ville de Vernon
EN NORMANDIE